

Autoroute à péage Ciry-le Noble / Paray-le-Monial une grande injustice et une situation ubuesque

Pour moi, habitant G nelard, il m'appara t injuste de pr voir une portion autorouti re   p age entre Paray-le-Monial et Ciry-le-Noble alors que la portion Ciry-le-Noble / Chalon-sur-Sa ne reste route express   2 x 2 voies et gratuite.
Je m'en explique.

1- Pourquoi deux poids deux mesures ?

- Ainsi, habitant G nelard, je devrai obligatoirement franchir une barri re de p age ou alors la contourner en empruntant la D52 ou la D 974 alors que, par mes imp ts, j'ai particip  et je participe encore au financement de la section gratuite Ciry-le-Noble / Chalon-sur-Sa ne !
- Il est  vident que pour ces trajets, je pourrai emprunter la « lev e du canal » actuelle D 974. Je mettrai plus de temps que par la voie express actuelle. D'ailleurs ce temps sera allong  du fait de l'intensification de la circulation sur cette voie. Intensification qui y rendra la circulation dangereuse.
- Par ailleurs, la D 974 est en train de se d grader en plusieurs endroits o  se pr sentent des enfoncements c t  canal !

- **Le sc nario   4 barri res de p age serait beaucoup plus juste pour moi !**

2- Argument des d placements interurbains :

Je cite la synth se du dossier du ma tre d'ouvrage : *« L'Etat financerait quant lui l'am nagement en voie express de la tranche nord entre Ciry-le-Noble et Chalon-sur-Sa ne (50 kilom tres). Il en assurerait la ma trise d'ouvrage et continuerait de l'exploiter directement. Ce tron on, qui accueille majoritairement des d placements locaux et interurbains, serait gratuit pour ses usagers. »*

Cette s gr gation entre deux portions de l'actuelle route express me para t scandaleuse. Il est vrai que cette s gr gation existe depuis de nombreuses ann es. D'un c t  l'agglom ration du « Grand Chalon » incorporant la communaut  urbaine Le Creusot-Montceau et dont les am nagements ont toujours  t  prioritaires et de l'autre le « Far West ».

Il y a longtemps que la portion Ciry-le-noble / Chalon-sur-Sa ne est pass e de deux   trois voies puis   2 x 2 voies, que les ponts y ont  t  refaits.

Par contre la portion Ciry-le-Noble / Paray-le-Monial est toujours   deux voies avec un croisement extr mement dangereux, celui « des ch vres ». Cependant, les terrains sont pr ts pour l'am nagement   2 x 2 voies !

Dans ce « Far West » les d placements locaux ne semblent pas importants, du moins peu pris en compte, de m me que les d placements entre G nelard et Paray-le-Monial.

On ne prend pas en compte non plus l'int r t de entreprises locales et des « livraisons domestiques ». Les camions et les fourgonnettes devront emprunter la D 974 en y augmentant la circulation !

3- L'int r t national et inter-national de la branche nord de la RCEA :

Je cite encore : « *Il s'agit de l'un des rares axes routiers permettant de réaliser des trajets transversaux en France, et même au-delà, vers le reste de l'Europe* ».

Si cet axe routier revêt une importance nationale et internationale, c'est à l'Etat de prendre en charge la totalité de la branche nord de la RCEA.

Par contre, si tel n'est pas le cas, les habitants du « Far West » et tout particulièrement ceux de G nelard seront pris en otage et devront supporter financie rement les int r ts du transport national et international ! Ils n'ont pas de chance d'habiter cette zone et doivent en subir les cons quences.

La situation serait ubuesque. Sur cette branche nord de la RCEA de Paray-le-Monial   Chalon-sur-Sa ne, soit un parcours de 75 km environ, seuls les habitants de G nelard seront p nalis s. Ils se situent sur la seule portion « bleue » de la branche ! Une uniformit  sur l'ensemble du parcours serait beaucoup plus logique et moins discriminatoire pour les riverains.

5- En conclusion :

Dans l'int r t des riverains de la branche nord de la RCEA et par soucis d' galit , la sagesse voudrait que cet axe routier, Paray-le-Monial / Chalon-sur-Sa ne, reste une route express   la charge de l'Etat sur sa totalit .

Annick MARTIN, le 3 f vrier 2011